

N°03 – 08 juillet 2021

Prairies

Pour composer un mélange prairial, pas de recette idéale. Il faut avant tout choisir des espèces adaptées au contexte pédoclimatique de la parcelle et à sa place dans le système fourrager.

Aptitudes des différentes espèces selon le type de sol et l'utilisation :

Espèce	Pérennité	Type de sol				Climat (T°)		Utilisation		
		Alternance hydrique	Hydro-morphe	Séchant	Sain et profond	Fortes	Basses	Fauche	Mixte	Pâture
RGA	5 ans									
Dactyle	> 5 ans									
Fétuque élevée	> 5 ans									
Fétuque des prés	3-4 ans									
Fléole des prés	5 ans									
Pâturin des prés	> 5 ans									
Trèfle blanc	5 ans									
Trèfle hybride	3 ans									
Trèfle violet	2 ans									
Luzerne	4-5 ans									
Lotier corniculé	5 ans									
		Espèce bien adaptée			Espèce possible			Espèce non recommandée		

Pour vous aiguiller, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire vous propose des compositions selon le type de sol et l'utilisation de la prairie :

Sol	Alternance hydrique		Hydromorphe		Séchant		Sain et profond	
	P	F	P	F	P	F	P	F
Dactyle						(f)		
Fétuque des prés			5				5	
Fétuque élevée	11 ⁽¹⁾	14	(g)	10	13	12	(g)	10
Fléole des prés			1	2				2
RGA diploïde (b)	4	6	5	5	3	3	6	5
RGA tétraploïde (b)	5		7		4		9	
Luzerne (h)					4	8		5
Trèfle blanc	2		2		3		2	
Trèfle hybride	(c)	2	2	2			2	2
Trèfle violet diploïde		7		7		4		3
Trèfle violet tétraploïde	5		(d)		(e)		(d)	
Total kg semences	27	29	22	26	27	27	24	27

P	Pâturage (mode d'exploitation dominant)
F	Fauche (mode d'exploitation dominant)
	Espèce déconseillée
	Espèce envisageable mais non retenue ici
	Espèce conseillée
(a)	Mouillé l'hiver - séchant l'été
(b)	Variété intermédiaire à ½ tardive dans les sols séchants et à alternance hydrique ; variété tardive dans les sols sains et hydromorphes

- (c)** Peut remplacer le trèfle violet (2 kg/ha).
- (d)** Peut remplacer le trèfle hybride (5 kg/ha).
- (e)** Peut remplacer la luzerne (5 kg/ha).
- (f)** Peut remplacer la fétuque élevée (6 kg/ha) ou y être associé (3 kg/ha). Le choix est à adapter à l'agressivité du dactyle constatée sur l'exploitation.
- (g)** Peut remplacer la fétuque des prés.
- (h)** Possible en sol acide sous réserve de chaulage et inoculation.
- (i)** Les proportions de fétuque élevée et de raygrass peuvent être inversées en sol profond.

Soyez acteur du choix des variétés dans vos prairies !

Vous pouvez vous souvenir plusieurs années d'une variété qui épie trop tôt ou qui n'est pas appétente. Pour chaque espèce, les critères de choix diffèrent. Nous vous proposons nos critères prioritaires pour quelques espèces clés des prairies multi-espèces en Pays de la Loire pour lesquelles il y a du choix (ne figurent pas ici des espèces avec très peu de variétés disponibles sur le marché, telles que la Fléole des prés, le Lotier corniculé, le Pâturin des prés...). Faites jouer la concurrence si votre fournisseur habituel n'a pas des variétés adaptées à vos besoins !

Critères de choix prioritaires des variétés pour quelques espèces prairiales :

	Critère n°1	Critère n°2	Critère n°3
Fétuque élevée	Flexibilité des feuilles	Résistance aux rouilles	Souplesse d'exploitation
Fétuque des prés	Résistance aux rouilles	Souplesse d'exploitation	
RGA	Précocité	Remontaison	Résistance aux rouilles
RGH	Production en été/automne	Date de départ en végétation	
Trèfle blanc	Agressivité	Pérennité	
Trèfle violet	Pérennité	Résistance à l'oïdium	Ploidie

Zoom sur le trèfle blanc

Pour le trèfle blanc, les variétés agressives ont des feuilles plus larges. L'agressivité du trèfle blanc est à adapter aux graminées associées : prendre un trèfle blanc plus agressif avec un RGA plus précoce. Le trèfle blanc nain a peu d'intérêt, mis à part de servir de couvre-sol sur une parcelle « parking ».

Des espèces plus précoces en terrains séchants

Dans les terrains séchants qui démarrent tôt au printemps, ne pas hésiter à prendre des variétés précoces qui démarrent tôt pour limiter l'impact d'une fin de printemps sec car la pousse risque de stopper plus vite sur ces parcelles. Adapter la précocité des espèces à la précocité de la parcelle.

Pour s'y retrouver dans le vocabulaire de classement des variétés

La remontaison : Une variété très remontante produit des épis plusieurs fois la même année. Une variété non remontante n'épie qu'une fois dans l'année.

La ploïdie : Chaque espèce présente un nombre de chromosomes n qui lui est propre.

- Diploïde (2n) : chaque chromosome est en double dans chaque cellule de la plante. Les feuilles et tiges relativement fines de la plante conviennent en pâture et en fauche. La teneur en matière sèche est supérieure à un tétraploïde, avantage pour la fauche.
- Tétraploïde (4n) : chaque chromosome est répété en 4 exemplaires dans chaque cellule de la plante. Les feuilles sont plus larges, les tiges sont plus grosses et moins

nombreuses. Les graines ont une taille plus grosse, il faut donc plus de semences à l'hectare. Convient principalement à la pâture.

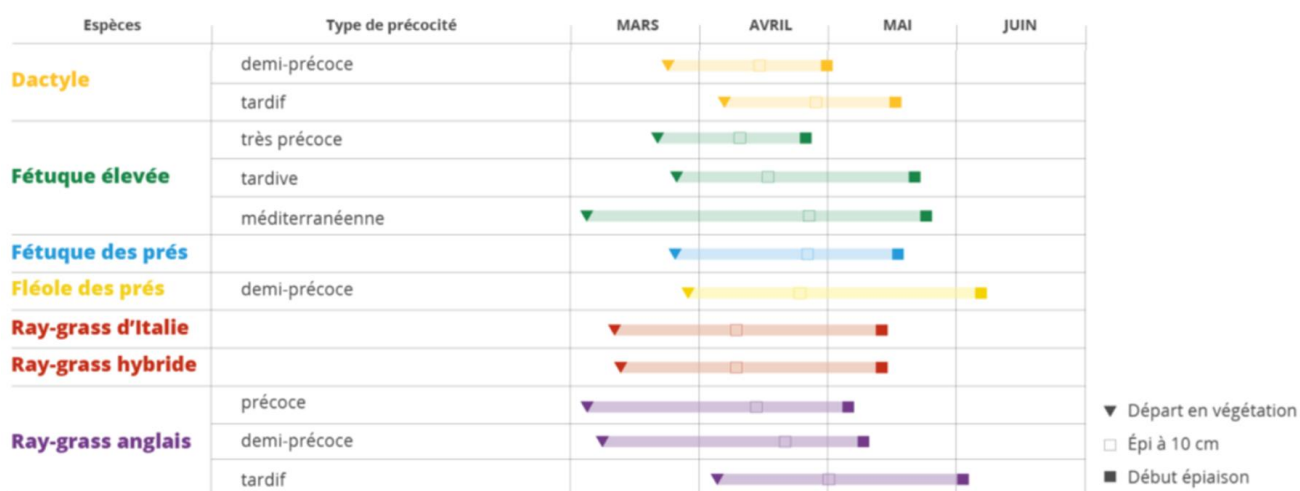
L'agressivité : Les espèces les plus agressives sont généralement caractérisées par une installation et une vitesse de pousse rapides.

La flexibilité des feuilles : Une variété à feuilles souples est plus appétente et plus digestible.

La souplesse d'exploitation : C'est l'intervalle de temps entre le démarrage en végétation et le stade début épiaison. Plus une variété est souple d'exploitation, plus on a le temps de faire pâturer sans être « gêné » par les épis.

Souplesse d'exploitation des principales graminées semées

(source www.herbe-book.fr) :



Choix des espèces et variétés

Le site www.herbe-book.fr recense les variétés inscrites au catalogue français. Il permet de comparer les variétés selon leurs caractéristiques. Nous vous conseillons de demander les noms des variétés proposées par vos fournisseurs pour les comparer dans herbe-book, ou l'inverse : faire son choix sur le site avant d'aller voir vos fournisseurs.

Pour plus de détails sur d'autres espèces, consultez la plaquette « **choisir ses espèces prairiales** » disponible sur le site de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Pour trouver les semences biologiques disponibles sur le marché consulter le site :

www.semences-biologiques.org

Bulletin rédigé par Elise MICHEL – conseillère prairies - CRAPL



Rédaction : Gilles Le Guellaut – Conseiller en Agriculture Biologique
Bulletin de Santé du Végétal consultable <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/index.php?id=2832977>

La Chambre d'agriculture est agréée par le ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.